

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**23 SEPTEMBRE 2020**

# ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA BASSÉE : UNE OCCASION MANQUÉE POUR LA NATURE !

L'enquête publique sur la mise en œuvre du casier pilote dans la Bassée (77) par l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB Seine Grands Lacs) s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2020. La commission d'enquête a validé le projet sans émettre la moindre réserve ! Pourtant les très nombreuses observations du public méritaient mieux qu'une réponse à l'emporte pièces du maître d'ouvrage.

### **Une enquête qui n'a pas tenu compte des observations émises**

Il n'y a pas eu de débat public organisé et les contributions pouvaient être soit déposées en ligne sur le site dédié de la préfecture soit dans 8 mairies du département de Seine et Marne : Chatenay/Seine – Egligny – Balloy – Gravon – Bazoches-Lès-Bray – La Tombe – Mousseaux-Lès-Bray – Marolles/Seine – Saint Sauveur-Lès-Bray. Dans les conclusions du rapport, les commissaires enquêteurs indiquent que le nombre de contributions recueillies s'élève à 178, une fois déduites celles déposées en plusieurs exemplaires.

Ces contributions comportent plus de 450 observations. Quelques observations sont favorables au projet ou neutres à l'égard de celui-ci, mais la plupart expriment un avis défavorable.

L'enquête a suscité un large intérêt de la part du public. Les contributions ont été nombreuses et diversifiées. Toutefois, à l'issue des analyses effectuées par les membres de la commission, les observations n'ont pas paru de nature à fonder le refus de l'une ou l'autre des autorisations demandées ou à émettre des réserves à leur sujet. Ainsi, la commission n'a pas donné suite aux différentes observations exprimées par les participants à l'enquête telles que les incidences du projet sur l'environnement et les autres aménagements possibles permettant une inondation naturelle de la Bassée. Les risques de rupture de digue et la qualité des matériaux employés pour la construction des digues n'ont pas été reprises.

La commission n'a retenu aucune de ces observations en affirmant que les réponses avaient été bien argumentées par le maître d'ouvrage et donc que les solutions proposées étaient validées.

**France Nature Environnement Ile-de-France réaffirme son souhait que l'étude de la solution fondée sur la nature soit approfondie.**



### **Une vision en silo contestée par FNE Ile-de-France**

FNE Ile de France et FNE Seine-et-Marne s'interrogent tout particulièrement sur la décision de la commission d'abandonner l'étude complémentaire de la solution alternative. Cette solution vise à rétablir et favoriser l'expansion latérale des crues », permettant à la plaine alluviale de la Bassée de jouer pleinement son rôle régulateur des grandes crues / « excès » et déficits en eau / étiages.

Cette solution a été analysée en 2015 par l'entreprise d'ingénierie Egis3 avec des conclusions positives tout en précisant que des études complémentaires seraient nécessaires pour la valider.

C'était précisément la requête portée par les associations de défense de l'environnement, regroupées au sein de France Nature Environnement Seine et Marne et Ile de France qui demandent l'approfondissement de la solution fondée sur la nature, avec des études complémentaires à la fois techniques et économiques.

Le maître d'ouvrage affirme sans argument technique à l'appui que cette solution est très lourde à mettre en oeuvre avec des coûts financiers très élevés. Il précise dans ses réponses à la commission d'enquête que « la réalisation du site pilote n'a pas pour objectif de répondre aux enjeux du changement climatique ni à la problématique de recrudescence des risques de sécheresse et de pénurie... 2.3.15 » et que « le projet du site pilote n'a pas pour objectif de "répondre à l'enjeu des étiages, le projet est destiné à réduire l'importance des crues en aval et non pas à soutenir les étiages (paragraphe 2.3.19) ».

### **Un casier pilote qui en cache neuf autres**

La deuxième préoccupation portée par FNE Ile de France était la programmation de la réalisation des autres casiers car la construction du premier casier n'a de sens que si les 9 autres sont programmés.

Or dans sa réponse à la commission d'enquête le maître d'ouvrage précise que « L'EPTB a décidé d'engager la réalisation du site pilote et uniquement celui-ci. Cet ouvrage fait partie d'un programme d'aménagement de 9 espaces endigués dont la réalisation n'a pas été aujourd'hui décidée, 2.3.1.8 » et « il n'existe pas à ce jour de calendrier de réalisation du programme de 9 casiers hormis le casier pilote, 2.3.1.5 »

**En conclusion FNE Ile-de-France s'élève contre l'absence d'avis contradictoire aux réponses du maître d'ouvrage et s'inquiète de l'ampleur régionale du projet (zone géographique et sa durée), de son impact sur l'environnement et de son coût financier.**

### **Contacts presse**

Bernard Bruneau - FNE Seine et Marne : 01 64 71 03 78

Luc Blanchard - FNE Ile-de-France : 06 63 07 25 87

Françoise Behar - FNE Ile-de-France : 06 01 14 63 90

**France Nature Environnement Ile-de-France est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - Retrouvez-nous sur [fne-idf.fr](http://fne-idf.fr), Facebook et Twitter (@FneIDF).**